

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le vendredi 9 octobre 2020



**Province de Québec**  
**Régie incendie Nord Ouest Laurentides**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le vendredi 9 octobre 2020 10h00 à la salle du conseil d'Huberdeau située au 101 rue du Pont, Québec, suite à l'affichage d'un avis public conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, madame et messieurs les conseillers, maires(ses) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Guy Galipeau	Amherst
Marc Poirier, délégué	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Michel Richard, substitut	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

**Absent :**

Steve Perreault	Lac-Supérieur
-----------------	---------------

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la Municipalité d'Huberdeau.

La secrétaire-trésorière madame Yanik Lapointe est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 10h54.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 5.3 du *Règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil d'administration de la RÉGIE (no. 012-2019)*.

Tous les membres ont retourné un accusé de réception à l'expéditeur de la convocation à l'exception de monsieur Steve Perreault.



## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2020-10-422**

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe  
appuyé par monsieur Marc Poirier  
résolu unanimement des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Probation du directeur incendie
4. Varia ou période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

## **3. PROBATION DU DIRECTEUR INCENDIE**

### **2020-10-423**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie Nord Ouest Laurentides a embauché monsieur Benoît Martel pour la fonction de directeur sous la résolution no. 2020-03-382.

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'embauche a été signé le 19 mars 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en fonction du directeur a été le 19 avril 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation stipulé au contrat d'embauche est de six (6) mois, à compter de l'entrée en fonction de l'employé, et prend fin le 19 octobre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente, madame Evelyne Charbonneau, et le vice-président, monsieur Michel Richard, ont rencontré monsieur Benoît Martel pour lui faire part de leur position quant à la période de probation.

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette rencontre la présidente, madame Evelyne Charbonneau, et le vice-président, monsieur Michel Richard, recommandent de prolonger la période de probation de trois (3) mois modifiant ainsi le point quatre (4) du contrat de travail original.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le vendredi 9 octobre 2020



**PAR CONSÉQUENT**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau  
appuyé par monsieur Richard Pépin  
et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** la période de probation du directeur soit prolongée de trois (3) mois, soit le 19 janvier 2021, afin qu'il rencontre les objectifs stipulés à l'addenda de son contrat.

**4. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**


**2020-10-424**

Il est proposé par monsieur Michel Bédard  
appuyé par monsieur Michel Richard  
et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** la présente séance soit levée, il est 11h03.

**ADOPTÉE**

  
Évelyne Charbonneau  
Présidente

  
Yanik Lapointe  
Secrétaire-trésorière